

DATE DE PUBLICATION : 23 octobre 2017

Le directeur des Marchés

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M^{me} Anne LE LORIER, premier sous-gouverneur, le 21 octobre 2016 ;

Vu la délégation de signature donnée par M. Denis BEAU, directeur général de la Stabilité financière et des Opérations, le 6 mars 2017 ;

Délégation permanente est donnée à M. Franck AUBERGER, chef du service de Gestion des réserves de change, ou, en cas d'empêchement, à M. Arthur DIVISIA, adjoint au chef du service, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service de Gestion des réserves de change.

Délégation permanente est donnée à M^{me} Sophie PEREZ, chef du service de la Clientèle institutionnelle internationale, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Frédéric LENGAGNE, adjoint au chef du service, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service de la Clientèle institutionnelle internationale.

Délégation permanente est donnée à M. Vincent LEGROUX, chef du service de *Back-Office* marchés, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M^{me} Stéphanie DE KETELAERE, adjointe au chef du service, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service de *Back-Office* marchés.

Délégation permanente est donnée à M^{me} Anne-Dominique DUBOIS, chef du service de Gestion des titres, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Philippe SELWA, adjoint au chef du service, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service de Gestion des titres.

Délégation permanente est donnée à M. Jean-Pierre VAJOU, responsable de la cellule Informatique de la salle des marchés, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités de la cellule Informatique de la salle des marchés.

Fait à Paris, le 18 octobre 2017

Alexandre GAUTIER